



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
12 novembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

**Première session ordinaire de 2009**

19-22 janvier 2009, New York

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Recommandations du Comité  
des commissaires aux comptes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Suite donnée au rapport du Comité des commissaires  
aux comptes pour l'exercice 2006-2007 : état de l'application  
des recommandations du Comité**

**Rapport de la Directrice exécutive**

*Résumé*

En application de la décision 97/2 du Conseil d'administration, la Directrice exécutive présente au Conseil un rapport d'étape sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007 (A/63/5/Add.7).

Le présent rapport est un récapitulatif à jour des mesures prises par le FNUAP pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes figurant dans le document A/63/5/Add.7. On trouvera dans une annexe séparée, disponible sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration ([http://www.unfpa.org/exbrd/2009/2009\\_first.html](http://www.unfpa.org/exbrd/2009/2009_first.html)), un complément d'information sur les recommandations d'audit et la suite qui leur a été donnée. Le FNUAP a également fait un tour d'horizon des questions soulevées lors de l'audit dans le rapport relatif aux activités d'audit et de contrôle interne en 2007 (DP/FPA/2008/11), qu'il a présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2008.

Conformément à la décision 2005/8 du Conseil d'administration, le présent rapport indique le rang de priorité accordé à chaque recommandation. Au 15 octobre 2008, le FNUAP avait donné suite, ou s'employait à donner suite, aux 58 recommandations qu'il avait acceptées sur les 60 recommandations formulées au total par le Comité des commissaires aux comptes. Il a institutionnalisé le processus de suivi de l'application des recommandations d'audit et mis en place un système qui



permet de s'assurer que les mesures voulues ont bien été prises. La direction du FNUAP a placé l'exécution nationale parmi ses principales priorités. Le Fonds a fait de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes un indicateur des résultats au niveau de l'organisation, des divisions et des fonctionnaires, et il sera en mesure de donner suite à toutes les recommandations d'audit d'ici à décembre 2009. Par-delà la mise en œuvre des recommandations du Comité, il s'emploie aussi à résoudre des problèmes d'ordre structurel sous-jacents.

## I. Introduction

1. En application de la décision 97/2 du Conseil d'administration, la Directrice exécutive présente à ce dernier un rapport d'étape sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant le FNUAP pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007 (A/63/5/Add.7). Dans le document A/63/474, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a présenté ses observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes et le rapport correspondant du Secrétaire général (A/63/169).

2. Le présent rapport est un récapitulatif à jour des mesures prises par le FNUAP pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes qui figurent dans le rapport A/63/5/Add.7. Les questions soulevées lors de l'audit sont également abordées dans le rapport du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle interne en 2007 (DP/FPA/2008/11) et dans la réponse de l'Administration à ce rapport, dont le Conseil d'administration a été saisi à sa session annuelle de 2008.

3. Conformément à la décision 2005/8 du Conseil d'administration, le présent rapport indique le rang de priorité accordé à chaque recommandation. Il comprend quatre parties :

- I. Introduction;
- II. État de l'application des recommandations d'audit;
- III. Conclusion;
- IV. Recommandation.

4. Les numéros de paragraphe cités dans le présent document renvoient au rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/63/5/Add.7).

## II. État de l'application des recommandations d'audit

5. La Directrice exécutive a le plaisir de faire savoir que le FNUAP a appliqué ou est en train d'appliquer les 58 recommandations du Comité des commissaires aux comptes qu'il a acceptées sur les 60 recommandations formulées par le Comité au total pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour améliorer la gouvernance, le contrôle et la responsabilisation, il veillera à l'application prompte et intégrale de l'ensemble des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Il s'emploie par ailleurs actuellement à examiner de façon rigoureuse les problèmes d'ordre structurel se rapportant à l'exécution nationale, une des principales préoccupations du Comité.

6. Conformément au rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les états financiers des fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (A/63/169), présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, le tableau ci-après donne un aperçu de l'application des recommandations, par domaine de responsabilité. Il indique aussi le rang de priorité accordé à chaque recommandation.

### État de l'application des recommandations, par domaine de responsabilité

Division/bureau de pays	Nombre de recommandations	Non appliquées	Intégralement appliquées	En cours d'application	Rang de priorité		
					Élevé	Moyen	Faible
Division des services de gestion	34 (dont 2 recommandations qui n'ont pas été acceptées)		24	8	5	29	
Division des services de contrôle interne	1			1	1		
Division des ressources humaines	9		5	4		9	
Coordonnateur exécutif des projets d'exécution nationale	9		1	8	4	5	
Bureau du Directeur exécutif	1		1			1	
Division des programmes	4		2	2		4	
Bureaux régionaux	1			1		1	
Bureaux de pays	1		1			1	
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>–</b>	<b>34</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>50</b>	<b>–</b>

7. Le FNUAP a le plaisir de faire savoir qu'il a donné suite à 34 des 58 recommandations du Comité des commissaires aux comptes qu'il avait acceptées, soit 58,6 % du nombre total de recommandations. L'application des 24 recommandations restantes est en bonne voie. Il prévoit que ces recommandations seront appliquées suivant les échéances indiquées dans le tableau des recommandations d'audit que l'on peut consulter sur la page Web du Conseil d'administration du FNUAP ([http://www.unfpa.org/exbrd/2009/2009\\_first.html](http://www.unfpa.org/exbrd/2009/2009_first.html)).

8. Pour affiner l'analyse, le FNUAP a réparti les recommandations du Comité des commissaires aux comptes selon les différentes catégories de risque définies au paragraphe 30 du document DP/FPA/2006/4, à savoir : a) risques liés au facteur humain; b) risques liés aux processus; c) risques liés aux interactions; et d) risques liés aux technologies et aux systèmes. Les mesures prises par le FNUAP pour donner suite aux recommandations sont récapitulées ci-après, par catégorie de risques.

#### A. Risques liés au facteur humain

9. Cette catégorie contient les recommandations relatives à la planification des remplacements, aux arrangements contractuels concernant le personnel temporaire, à l'évaluation du comportement professionnel, à la formation, à l'administration des congés et à la dénonciation des fraudes.

10. Huit recommandations entrent dans cette catégorie : une a un rang de priorité élevé (par. 164) et sept ont un rang de priorité moyen (par. 133, 140, 145, 154, 174,

176 et 182). Le FNUAP a appliqué quatre des recommandations ayant un rang de priorité moyen (par. 133, 145, 174 et 176), soit 50 % des recommandations inscrites dans cette catégorie. Les autres recommandations sont en cours d'application.

11. Eu égard à la comptabilisation des congés et aux états de présence, le FNUAP a nommé au siège des moniteurs des congés ainsi que des suppléants et les a formés à la gestion des absences au moyen du système Atlas. Les absences du personnel recruté localement dans les bureaux de pays sont déjà gérées dans Atlas. Le FNUAP gèrera dans Atlas les congés des fonctionnaires administrés au siège dès que le nouveau module Atlas de traitement des absences aura été mis en place. D'ici là, il continuera à gérer les états de congé manuellement (par. 140). L'informatisation proposée au paragraphe 29 du présent rapport contribuera également à résoudre le problème.

12. Le FNUAP a défini les éléments d'un cadre de planification des remplacements et leur a attribué un rang de priorité. Un certain nombre d'entre eux sont déjà opérationnels, à savoir : a) des listes de candidats présélectionnés pour les postes les plus importants; b) un système de roulement; c) des listes de postes qui deviendront vacants; d) un système de recrutement en ligne permettant de simplifier la sélection. Le FNUAP achèvera la mise au point de son cadre de planification des remplacements à la fin de 2008 (par. 154).

13. Un nouveau module Atlas permet de suivre la situation en matière de contrats de louage de services, notamment de courte durée. Le FNUAP a donc repoussé à une date ultérieure le lancement du système Web conçu pour aider les bureaux de pays à suivre ce type de contrat (par. 182).

14. En 2008, le FNUAP a adopté la budgétisation axée sur les résultats. Cette nouvelle méthode permettra d'y voir plus clair dans l'utilisation des fonds qui sont alloués aux projets et de ceux qui sont inscrits au budget d'appui biennal. Il collabore avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans ce domaine. L'étude sur la classification des coûts entrepris par le réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion donnera à cet égard des orientations complémentaires (par. 164).

## **B. Gestion des processus**

15. Relèvent de cette catégorie les recommandations relatives au financement des postes, aux activités d'achat et aux actifs, aux prestations dues au personnel, aux rapports, à la charte d'audit et à la portée de l'audit ainsi qu'au contrôle de la mise en œuvre des recommandations d'audit.

16. Trente-huit recommandations entrent dans cette catégorie : trois ont un rang de priorité élevé (par. 43, 47 et 371) et 33 un rang de priorité moyen (par. 26, 29, 54, 59, 67, 72, 75, 79, 84, 88, 93, 99, 102, 106, 115, 120, 126, 259, 274, 290, 304, 305, 316, 321, 331, 336, 344, 348, 355, 359, 364, 367 et 397).

17. Le FNUAP n'a pas accepté deux des recommandations figurant dans cette catégorie (par. 167 et 297). Selon les méthodes d'établissement du budget actuellement utilisées, les postes sont financés intégralement, soit à l'aide du budget d'appui biennal, soit à l'aide de fonds alloués à des projets. De ce fait, le FNUAP n'accepte pas la recommandation tendant à répartir la part des coûts et du temps

pour certains postes spécifiques entre différentes sources de financement (par. 167). En ce qui concerne la comptabilisation des honoraires pour services d'achat, le FNUAP a fait savoir au Comité des commissaires aux comptes qu'il ne jouait pas le rôle d'agent dans les transactions effectuées pour le compte de tiers, mais de partenaire du développement. L'achat de biens pour le compte de pays de programmes et à leur intention s'inscrit dans la mise en œuvre globale des programmes de pays, du plan stratégique du Fonds et de son mandat. Le Groupe de travail sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour le système des Nations Unies poursuit ses travaux sur la manière de comptabiliser ces recettes dans le respect des Normes. Le FNUAP adaptera, selon que de besoin, ses pratiques comptables en fonction des recommandations du Groupe de travail (par. 297).

18. Le FNUAP a donné suite à une recommandation ayant un rang de priorité élevé (par. 43) et à 26 recommandations ayant un rang de priorité moyen (par. 26, 29, 54, 59, 75, 79, 84, 88, 93, 99, 102, 106, 259, 274, 304, 305, 316, 321, 331, 336, 348, 355, 359, 364, 367 et 397). Il a appliqué 71 % des recommandations dans cette catégorie; les autres sont en voie d'application.

19. Le FNUAP collabore avec d'autres organismes des Nations Unies qui utilisent Atlas à la mise au point d'une stratégie d'atténuation des risques pour faire face aux risques découlant de la mise en œuvre des Normes IPSAS. L'élaboration de cette stratégie dépend, toutefois, de la date butoir fixée pour la mise à niveau d'Atlas ainsi que du règlement des problèmes encore en suspens liés à l'adoption des Normes (par. 47).

20. Le FNUAP a adopté un calendrier pour la soumission des rapports annuels des bureaux de pays en temps voulu en 2009 (par. 67). Ses bureaux régionaux examineront les rapports annuels des bureaux de pays pour vérifier l'information qu'ils contiennent. En outre, les bureaux de pays sont tenus d'étayer cette information en versant les documents pertinents dans le répertoire de documents du FNUAP, *Docushare* (par. 72).

21. En ce qui concerne le Programme mondial pour l'achat de contraceptifs, la valeur des stocks est actuellement indiquée dans une note attachée aux états financiers du Fonds. Le FNUAP l'indiquera désormais de manière conforme aux Normes IPSAS. Outre les rapports trimestriels que la Section des achats du FNUAP présente au siège, les fournisseurs du Programme établissent chaque mois des états récapitulatifs des stocks disponibles. S'ajoutent à ces rapports les visites que la Section des achats organise régulièrement sur les sites pour contrôler les stocks et vérifier l'inventaire (par. 115, 120 et 126).

22. S'agissant du rapprochement des soldes bancaires dans le cadre d'accords conclus avec les services pertinents du PNUD, le FNUAP donnera pour instructions à tous les bureaux de pays d'incorporer dans les mémorandums d'accord et accords de prestation de services une clause faisant obligation au PNUD de présenter notes et factures au FNUAP dans les 45 jours suivant la fin de l'année (par. 290).

23. Pour ce qui est des plans d'achat, le FNUAP a lancé, en 2008, un outil Web de planification des achats, que les bureaux de pays utilisent pour soumettre leurs plans d'achat. On s'efforce actuellement d'améliorer la capacité d'anticipation de cet outil ainsi que la qualité et la quantité des données (par. 344).

24. S'agissant de la recommandation tendant à élargir la couverture des questions touchant aux activités du siège et aux états financiers, le plan d'audit du Service d'audit interne de la Division des services de contrôle interne pour 2008 couvre les services du siège. De nouveaux plans d'audit permettront d'améliorer la couverture des bureaux extérieurs (par. 371).

### C. Risques liés aux interactions

25. Dans cette catégorie entrent les recommandations portant sur les interactions entre le FNUAP et ses partenaires de réalisation, les procédures correspondantes et la méthode d'établissement des prix des services assurés pour le FNUAP.

26. Treize recommandations entrent dans cette catégorie : cinq ont un rang de priorité élevé (par. 201, 202, 203, 208 et 258) et huit un rang de priorité moyen (par. 146, 221, 223, 229, 233, 245, 280 et 285). Le FNUAP a appliqué deux recommandations ayant un rang de priorité élevé (par. 202 et 258) et une recommandation ayant un rang de priorité moyen (par. 280), soit 23 % des recommandations dans cette catégorie. Les autres recommandations sont en cours d'application.

27. Le Comité exécutif du FNUAP a fait de l'exécution nationale l'une des principales priorités de l'organisation. Le FNUAP prend actuellement les mesures suivantes pour donner suite aux recommandations relatives à l'exécution nationale ayant un rang de priorité élevé ou moyen (par. 201, 203, 208, 221, 223, 229 et 233) :

a) Tous les représentants, agents recrutés sur le plan national concernés et dirigeants aux niveaux mondial et régional auront à rendre compte de l'exécution nationale dans le cadre du système d'évaluation des fonctionnaires et d'organisation des carrières;

b) Le FNUAP s'emploie à revoir le carnet des charges des audits effectués à l'échelon national de façon à en renforcer encore la portée, la couverture des dépenses (notamment l'audit unique des projets de moins de 50 000 dollars), les normes et les éléments ayant motivé les opinions d'audit;

c) Le FNUAP a transféré la base de données se rapportant à l'exécution nationale au Coordinateur exécutif de ces projets. La base sera ainsi revue périodiquement par un groupe indépendant du contrôle interne et facilitera le suivi par les responsables, notamment dans les bureaux régionaux. Grâce à un suivi constant, les bureaux régionaux ont amélioré la ponctualité de la présentation des rapports d'audit en 2008. Le FNUAP s'emploie à institutionnaliser ces efforts;

d) Le FNUAP met actuellement au point un outil Web global qui permettra de mieux gérer le processus de suivi pour les rapports d'audit ainsi que de garantir la cohérence, l'exactitude et la ponctualité du versement des rapports et plans d'audit dans la base se rapportant à l'exécution nationale;

e) Le FNUAP s'emploie à créer un vivier régional d'auditeurs qualifiés capables de mener des audits dans plusieurs pays et constitue par ailleurs à leur intention un dossier d'information détaillé;

f) En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies compétents, le FNUAP examine la nécessité de fournir des lettres de mission, de

façon à harmoniser cette pratique compte tenu de la mise en œuvre des procédures harmonisées de virements en espèces.

28. En ce qui concerne les écarts entre les attestations de dépenses, les rapports d'audit, Atlas et la base de données des projets d'exécution nationale, le FNUAP met au point un processus qui garantira le suivi systématique des écarts importants (par. 245).

29. Le Groupe consultatif tripartite sur les questions se rapportant à Atlas examine la proposition tendant à adopter une solution informatisée pour le suivi des congés et des montants à prévoir à ce titre. D'ici à la fin de 2009, le FNUAP compte que le PNUD aura mis en place un processus informatisé qui produira des rapports mensuels sur les congés avec indication des montants à prévoir à ce titre dans les états financiers. La Division des ressources humaines du FNUAP procédera à une nouvelle publication des directives régissant l'administration des congés (par. 146).

30. Quant à la signature dans les délais prévus des mémorandums d'accord concernant les services communs, le FNUAP a conseillé aux bureaux de pays de conclure ces mémorandums d'accord et accords de prestation de services soit au début de la période concernée soit avant. Il compte que cette disposition sera pleinement appliquée dès la fin du premier trimestre de 2009 (par. 285).

#### **D. Risques liés aux technologies et aux systèmes**

31. De cette catégorie relèvent les recommandations relatives à la gestion des systèmes d'information. Une recommandation entre dans cette catégorie (par. 186); il s'agit d'une recommandation à rang de priorité moyen dont l'application est en cours. La Division des services de gestion a fourni à tous les bureaux de pays un modèle qui leur permettra de tenir à jour des plans antisinistre. La Division et les bureaux régionaux assurent le suivi auprès des bureaux de pays pour s'assurer que ces plans sont bien mis à exécution.

### **III. Conclusion**

32. Le FNUAP se penche sur les questions récurrentes et systémiques soulevées lors de l'audit, notamment l'exécution nationale, les achats, la gestion des congés, le calendrier de présentation des rapports d'évaluation et rapports annuels et les questions relatives au système Atlas. Il s'emploie à résoudre les questions se rapportant à Atlas en étroite collaboration avec les organisations associées qui utilisent le système. Il a pris des mesures importantes dans le domaine de la responsabilisation, de l'assurance, de la gestion des risques et des contrôles internes pour remédier aux problèmes soulevés de manière récurrente lors des audits et aux faiblesses structurelles. Les dirigeants de toutes les divisions et de tous les groupes sont tenus responsables du suivi de toute mesure se rapportant aux audits externes et internes.

33. Le FNUAP a fait de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, notamment celles qui se rapportent à l'exécution nationale, un indicateur des résultats au niveau de l'organisation, des divisions et des fonctionnaires. Le Comité des opérations d'audit contrôle l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur une base



trimestrielle et informe régulièrement le Comité exécutif des questions qui restent en suspens et des progrès réalisés.

34. L'exécution nationale figure parmi les priorités dans le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011. En application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le Fonds continue de collaborer avec d'autres partenaires du système des Nations Unies à la promotion de l'exécution nationale et au renforcement des capacités des pays dans le cadre de l'harmonisation des procédures de virement d'espèces. Introduite progressivement, cette méthode axée sur la gestion des risques permettra de mieux assurer les fonds avancés aux partenaires d'exécution nationaux. Le FNUAP prévoit de renforcer la gestion des risques grâce à un cadre de gestion des risques au niveau de l'organisation. Il continue en outre à renforcer la gestion axée sur les résultats dans son plan stratégique pour 2008-2011, en améliorant encore son cadre de résultats.

35. Le FNUAP a pleinement institutionnalisé le processus de suivi pour les recommandations d'audit externe. Il a appliqué ou est en train d'appliquer, les 58 recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2006-2007 qu'il avait acceptées et il a achevé la mise en œuvre de 34 d'entre elles. Il prévoit que l'ensemble des recommandations auront été appliquées à l'échéance de décembre 2009.

#### **IV. Recommandation**

36. **Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du présent rapport (DP/FPA/2009/1) et des mesures envisagées pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice biennal 2006-2007.**

---